



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 15 mars 2024

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, M. Yannick ROLLAND, M. David CARNICELLI, Mme Marielle AUVRAY, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Fabienne SANTACROCE a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Brigitte CLARISSE a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

M. Jean-Michel LAVAL a donné procuration à M. Jacques CHETAH

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Henri POIROI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à M. Yannick ROLLAND

Absents excusés :

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme. Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 31/2024

Objet : Ouverture d'autorisation de programme 18 (AP 18) relative à la revalorisation du littoral de Tomo.

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre des dotations versées en 2022 et 2023 à la commune de Boulouparis par les sociétés minières de la zone au titre du fonds communal de l'environnement et de réhabilitation des sites miniers, il est envisagé dans un premier temps de revaloriser le littoral de Tomo afin de conforter les usages existants : accès au littoral (wharf), pratiques sportives (parcours pédestre notamment), jeux pour enfants, marché,



COMMUNE DE

BoulouparisRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

valorisation des ruines, etc.

Les travaux relatifs à cette revalorisation étant initialement prévus sur 3 ans, il convient d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de la même durée, avec l'inscription annuelle au budget principal de la commune des crédits de paiement selon les besoins de financement.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :**

De créer l'autorisation de programme 18 (AP 18) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Secteur : Boulouparis

Thème : Amélioration de la vie quotidienne

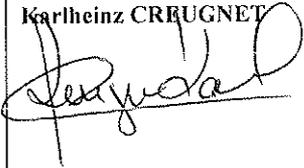
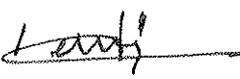
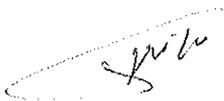
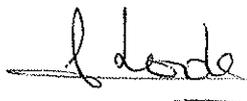
Objet : Revalorisation du littoral de Tomo

Montant : 45 000 000 F CFP TTC

Durée : 3 ans (2024-2026).

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1er adjoint</i> Karlheinz CRRUGNET 	<i>2ème adjointe</i> Valérie TRAHAN	<i>4ème adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5ème adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6ème adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 



COMMUNE DE
Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-----------------------------------------------	--

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le .../.../.....

Le maire
Pascal VITTORI

